

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 29 juin 2006

CG 06/3^{ème}/IV-01

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COOPERATIVES D'ACHAT ET
D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE – C.U.M.A.
FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION AGRICOLE**

I – AIDE DU DEPARTEMENT AUX C.U.M.A.

Notre soutien aux investissements en C.U.M.A. est un des axes forts de notre politique en faveur de l'agriculture de groupe.

Par ailleurs, nous avons fortement soutenu l'accès pour les C.U.M.A. aux aides européennes sur la programmation "objectif 2" (2000 – 2006). Les C.U.M.A. peuvent bénéficier d'une aide européenne de 10 % sur tous les investissements dès lors qu'elles peuvent afficher une contrepartie, soit du Conseil Régional, soit du Conseil Général.

Lors du Budget Primitif 2006, l'Assemblée Départementale a voté une enveloppe de 120 000 €.

La Commission Permanente du 27 février 2006 a engagé 48 dossiers pour un montant total de 119 703 €.

Compte tenu des dossiers en instance à ce jour, une enveloppe supplémentaire de 50 000 € s'avère nécessaire et permettra à 10 d'entre eux de bénéficier de l'aide de l'Europe.

Je vous propose donc :

⇒ d'adopter une Autorisation de Programme supplémentaire de 50 000 € (avec un échancier de crédit de 30 000 € en 2006 et 20 000 € en 2007), soit une enveloppe globale de 170 000 € ;

⇒ de ratifier un Crédit de Paiement supplémentaire de 30 000 € sur l'article 204210, sous-fonction 928.

II – FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION AGRICOLE

Le Fonds Départemental d'Intervention Agricole (F.D.I.A.) a pour objet d'accompagner l'évolution de l'économie agricole du Tarn-et-Garonne sous toutes ses formes.

Lors du Budget Primitif 2006, l'Assemblée Départementale a voté une enveloppe de 535 000 €.

La première tranche du F.D.I.A. est composée d'une soixantaine de dossiers et représente environ 450 000 €.

Les dossiers pour la deuxième tranche sont en cours d'instruction.

Le Fonds de Défense Sanitaire et la Promotion sont des rubriques très importantes du F.D.I.A.

Compte tenu des efforts supplémentaires engagés dans le domaine de la santé animale et plus particulièrement dans la lutte contre la diarrhée virale bovine et la maladie de la muqueuse, il a été nécessaire de porter notre intervention du Fonds de Défense Sanitaire à 120 000 €. De plus, le soutien à la promotion des productions agricoles du département nécessite une intervention plus importante du Conseil Général.

Je vous propose :

⇒ d'abonder notre enveloppe budgétaire de 35 000 € et de la porter ainsi à 570 000 €.

Je vous précise que les crédits de paiement complémentaires seront imputés sur l'article 67452, sous-fonction 928 de l'exercice 2007.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Aide du département aux C.U.M.A.

- Adopte une autorisation de programme supplémentaire de 50 000 € (avec un échéancier de crédit de 30 000 € en 2006 et 20 000 € en 2007), soit une enveloppe globale de 170 000 € ;
- Ratifie un crédit de paiement supplémentaire de 30 000 € sur l'article 204210, sous-fonction 928 ;

Fonds départemental d'intervention agricole

- Décide d'abonder l'enveloppe budgétaire de 35 000 € et de la porter ainsi à 570 000 € (Fonds de défense sanitaire et promotion) ;
- Précise que les crédits de paiement complémentaires seront imputés sur l'article 67452, sous-fonction 928 de l'exercice 2007.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,